Rapport d'activités

Office
de la construction
du Québec

OCQ

86-1307/

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX

Rapport d'activités 1984

M. Raynald Fréchette
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le neuvième rapport d'activités de l'Office de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de l'OCQ durant l'année 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Alcide Fournier
Le président — directeur général

Le rôle de l'Office de la construction du Québec

L'Office de la construction du Québec est un organisme parigouvernemental qui, par l'administration de ses mandats, contribue à promouvoir un climat favorable de travail dans l'industrie de la construction, en collaboration avec les représentants des employeurs et des salariés ainsi qu'avec les diverses instances gouvernementales et paragouvernementales.

De façon plus spécifique, les principaux rôles confiés à l'OCQ par le législateur sont les suivants:

- Voir à l'application de la convention collective ou décret régissant les conditions de travail.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.
- Veiller à l'application du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction.
- Veiller au respect de certaines dispositions du Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.
- Organiser le vote d'adhésion syndicale.

Le rapport du **p.-d.g.**

Le rapport du président-directeur général

L'année 1984 aura marqué le début d'une nouvelle phase d'expansion dans l'industrie de la construction. La reprise de la valeur des contrats accordés, amorcée en 1983, a permis au secteur non résidentiel d'emboîter le pas à l'activité soutenue du secteur résidentiel.

Les secteurs du bâtiment non résidentiel et des travaux de génie ont été les moteurs de l'accroissement de l'activité sur les chantiers en 1984. Le secteur résidentiel d'autre part, a connu un niveau d'activité comparable à celui de 1983 grâce, notamment, à la continuation du programme Corvée-Habitation et à la stabilisation, voire la diminution des taux d'intérêts hypothécaires au cours des six derniers mois de l'année.

L'Office de la construction du Québec a mis en place, au cours de l'année, plusieurs mécanismes qui visent à intégrer sans heurts les employeurs et les salariés qui effectuent des travaux de pose de revêtement préfabriqué. Rappelons que le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec en octobre 1983 et la décision subséquente de la Cour suprême du Canada ont confirmé que les travaux reliés à la pose de revêtement préfabriqué sont bel et bien assujettis à la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Dans un jugement fort attendu, la Cour d'appel du Québec a confirmé le 1er juin 1984 les décisions d'instances inférieures quant à la validité du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction. Ce jugement renversait une décision précédente de la Cour supérieure qui affirmait qu'un salarié détenteur d'un certificat de qualification avant 1976 détenait des droits acquis. Le cas Larochelle tel qu'il est connu dans l'industrie, devrait connaître de nouveaux développements au cours des années à venir puisqu'il sera entendu par la Cour suprême du Canada.

L'année 1984 aura vu le retour des gens de l'industrie au sein du Conseil d'administration de l'OCQ. MM. Claude Daoust et Jean-Paul Rivard ont été nommés pour un terme d'un an.

Le 25 avril 1984, le ministre du Travail prolongeait de quatre mois le décret de l'industrie de la construction dans le but de permettre aux associations d'en venir à une entente négociée. Les négociations n'ayant pas abouti, le gouvernement prolonge le décret jusqu'au 30 avril 1986 en y apportant quelques modifications. Ces modifications touchent les taux de salaires, les vacances d'été et d'hiver ainsi que les jours fériés et chômés.

En accord avec toutes les parties intéressées, l'OCQ a recommandé au gouvernement de reconduire jusqu'au 1er mars 1986 les certificats de classification échus le 1er mars 1984.

À l'interne, 1984 aura été marquée par des changements importants au niveau de la structure administrative. Cette deuxième phase de restructuration met un terme aux changements entrepris en 1983. Les trois divisions administratives de l'organisme ont été touchées par la réorganisation.

Au niveau de la Division administration, la réorganisation a entraîné la fusion des services Organisation et Méthodes et Recherche et Développement.

À la Division opérations, le réaménagement s'est traduit, d'une part, par la fusion du

Service de la main-d'œuvre et du Service du décret et, d'autre part, par la création d'une nouvelle unité administrative: Inspection et service à la clientèle.

La haute direction a également décidé de procéder à certains réaménagements à la Division finances afin de rendre sa structure organisationnelle plus cohérente et mieux adaptée aux besoins croissants de l'OCQ en matière de contrôle et de gestion financière.

En dépit de la rigueur des lois et règlements qu'il doit faire respecter, l'OCQ maintient depuis quelques années un service à la clientèle de premier ordre. Cette année, la Division opérations, en tant que responsable, a voulu aller plus loin en adoptant une politique globale de relations avec la clientèle. Cette nouvelle politique a entraîné la création du Service inspection et service à la clientèle et la tenue d'une enquête auprès des employés de l'Office afin de connaître les moyens qu'ils préconisent pour améliorer le service offert. D'autres mesures seront mises en œuvre prochainement dans le cadre de cette politique.

TABLEAU 1

L'industrie de la construction en 1984

	1984	1983
Employeurs[1]	13 395	13 341
Salariés[2]	75 857	74 037
Heures travaillées*	73,6	67,8
Moyenne annuelle des heures travaillées	971	916
Masse salariale[3] ('000 $) *	1 316	1 187
Salaire annuel moyen ($)	17 363	16 020
Valeur des travaux de construction[4] ($)	11 535	11 244

* en millions

Notes:

1. Employeur ayant transmis au moins un rapport mensuel à l'OCQ.
2. Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3. Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
4. Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'œuvre de l'industrie de la construction. En millions de dollars constants de 1984.

Source: OCQ, mai 1984, sauf pour les travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205.

OCQ
membres et personnel de direction

Organigramme

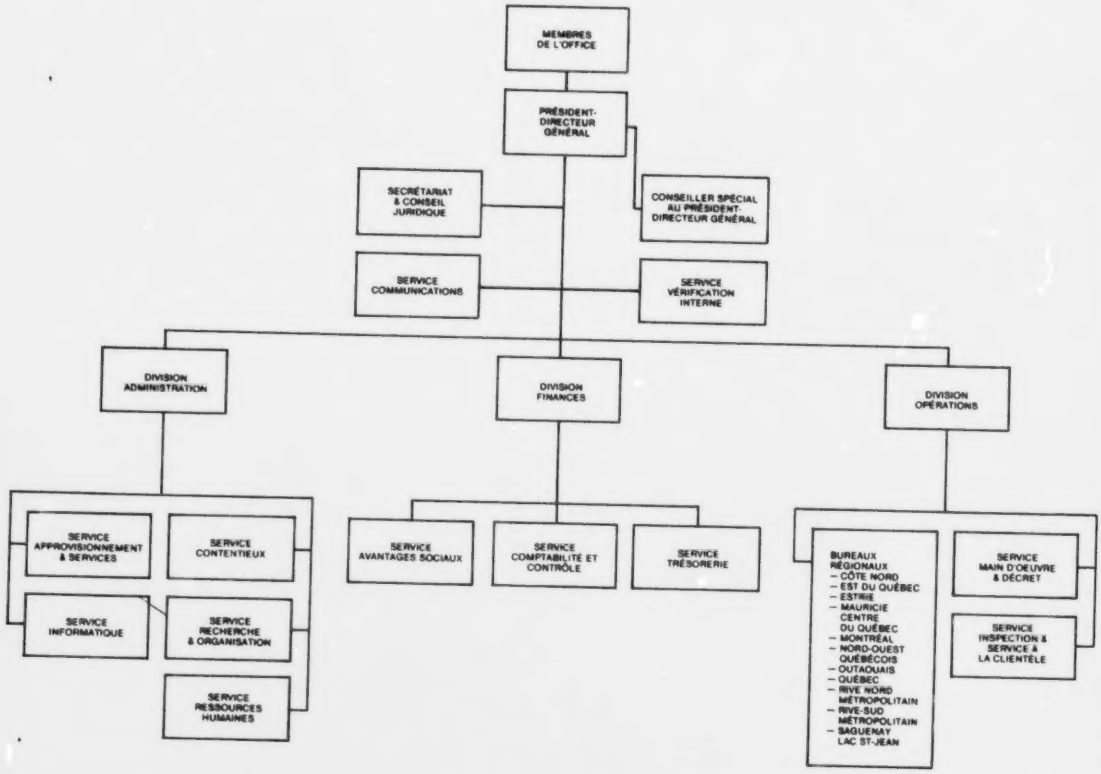

Membres de l'Office
Alcide Fournier, président — directeur général
Jacques Brûlé, membre
Claude Daoust, membre
Guy Lapointe, membre
Jean-Paul Rivard, membre
Hugues Ferron, secrétaire et conseiller juridique

Le personnel de direction

Le bureau du président — directeur général
Président — directeur général: **Alcide Fournier**
Secrétaire et conseiller juridique: **Hugues Ferron**
Adjoint au président — directeur général: vacant
Vérification interne: Martin Luu
Communications: **Richard Charland**
Division administration
Directeur général adjoint: **Denis Groulx**
Approvisionnement et services: **Simon Gauvin**
Contentieux: **Raymond Faucher**
Informatique: **Pierre Gravel**
Recherche et organisation: **Jean-Luc Pilon**
Ressources humaines: **Serge Lefebvre**
Division finances
Directeur général adjoint: **Gilles Lemire***
Avantages sociaux: **Gilles Lemire**
Comptabilité et contrôle: **Claude Brossard**
Trésorerie: **Jean-Marie Goyette**
Division opérations
Directeur général adjoint: **Jean Bédard**
Inspection et service à la clientèle: **Simon Breton**
Main-d'œuvre et décret: **André Ménard**
Directeurs régionaux:
Nord-ouest québécois: **Yvon Desrosiers**
Saguenay — Lac-St-Jean: **Jean-Marie Potvin**
Côte Nord: **Pierre Thériault**
Outaouais: **Raymond Morin**
Mauricie Centre du Québec: **Maurice Paul**
Montréal: **Raffaello Marra**
Québec: **Marcel Poulin**
Est du Québec: **Yves Tourangeau**
Rive-Sud métropolitaine: **Jean Chevalier**
Estrie: **Raymond Gilbert**
Rive-Nord métropolitaine: **Jean-Éric Héroux**
*Intérimaire

Le bureau du **p.-d.g.**

Le Secrétariat

Le Secrétariat est sous la responsabilité du secrétaire de l'Office qui agit également comme conseiller juridique. Le secrétaire de l'Office est aussi secrétaire du Comité mixte de la construction.

Le Secrétariat est responsable de la préparation et de la présentation des règlements de l'Office. Il est aussi gardien des archives et des documents. Au cours de 1984, cinq textes réglementaires, dont trois portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, ont été adoptés par l'Office et soumis à l'approbation du gouvernement.

L'Office est composé de cinq membres, dont le président-directeur général, tous nommés par le gouvernement. Au cours de 1984, les membres de l'Office ont tenu 14 séances et adopté 218 résolutions.

Le Secrétariat procède à la désignation d'arbitres dans le cadre de l'application de l'article 62 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. En 1984, il a nommé des arbitres dans le cas de sept griefs.

Chaque association de salariés œuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de l'Office ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Le Secrétariat a reçu cette année des documents de 66 syndicats ou unions.

Le Service des communications

Dans la foulée de la réorganisation qui a touché la Division administration, le Service des communications est passé sous la responsabilité du président-directeur général, ceci afin de lui permettre de mieux jouer son rôle conseil au niveau des relations internes et externes.

Dans le cadre de la campagne des «AS», mise de l'avant en 1983, le Service des communications a produit cette année un dossier d'information sur les avantages sociaux qui a été expédié aux salariés et aux employeurs. Il a, de plus, publié une brochure sur le régime de retraite des salariés qui constitue en somme un complément à la brochure publiée l'an dernier sur le régime d'assurances.

En ce qui concerne l'Analyse de l'industrie de la construction préparée chaque année par le Service recherche et organisation, le Service des communications a conclu une entente avec la Direction générale des publications gouvernementales. En vertu de cette entente, le document a été co-édité par l'OCQ et la Direction générale des publications. De plus, cette entente prévoyait la mise en vente de l'Analyse chez l'Éditeur officiel du Québec. Ce fut une première pour l'OCQ, puisque nos publications n'ont jamais été vendues auparavant.

Dans le but de démontrer aux usagers l'importance accordée par l'OCQ au service à la clientèle, les Communications ont élaboré, en 1984, une campagne d'information qui invite les salariés et les employeurs à faire connaître leur appréciation du service qu'ils reçoivent. Le thème de la campagne «À l'OCQ, le service prime» met en évidence le sérieux avec lequel nous considérons les relations entre les usagers et notre personnel.

En ce qui concerne le programme Rencontres/Conférences destiné à mettre en lumière l'expertise à l'OCQ dans le domaine de la construction, soulignons que le Service des communications a produit cette année deux nouveaux modules intitulés respectivement **le Décret relatif à l'industrie de la construction** et **Questions/Réponses sur le Règlement sur le placement**. Le programme fonctionne rondement, tant au siège social que dans les bureaux régionaux.

Pour satisfaire aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Service s'est attaqué à la tâche de mettre sur pied une diathèque qui regroupe tous les documents photographiques que possède l'OCQ. La banque sera accessible au public en 1985.

Le Service de la vérification interne

Le Service de la vérification interne a effectué plusieurs vérifications importantes tout au long de l'année. Tout d'abord, il a réalisé une vérification en profondeur des méthodes de gestion du fonds des prestations de congés payés. Cette analyse avait pour but de s'assurer que les montants des chèques de congés payés, expédiés aux salariés de la construction en juillet et en décembre de chaque année, sont exacts et correspondent à la période de travail appropriée.

De plus, le Service a examiné les opérations de la Section placement des fonds pour voir si les contrôles internes étaient adéquats et les placements conformes aux politiques et directives de l'OCQ.

Outre le prélèvement effectué auprès des employeurs et des salariés, l'OCQ dispose de sources de revenus secondaires. Cette année, le Service s'est penché sur la comptabilisation et l'application des procédures utilisées à ce chapitre.

Il a également vérifié l'application des procédures et directives qui régissent l'achat, la vente et le transfert de mobilier et d'équipement. Pour compléter cette vérification, le Service a analysé les méthodes utilisées pour la prise d'inventaire.

Tout au long de l'année, le Service a agi comme expert-conseil auprès de la direction et des gestionnaires, ce qui l'a amené à s'impliquer dans plusieurs dossiers importants. Ses efforts ont porté sur l'évaluation du rendement du régime de retraite des employés de l'OCQ, les modifications apportées au traitement sommaire des rapports mensuels, la restructuration des services Comptabilité et contrôle et Approvisionnement et services, le plan d'aménagement du Service de l'informatique ainsi que le dossier concernant la division de la caisse de retraite des salariés de la construction en deux caisses distinctes soit le compte général-participants actifs et le compte des retraités.

Finalement, le Service s'est assuré durant l'année que les recommandations formulées lors de vérifications précédentes ont eu des suites.

Division **administration**

Le Service approvisionnement et services

En 1984, Approvisionnement et services a principalement orienté ses efforts vers l'amélioration des moyens de communication de l'organisme. Dans cette optique, on a entrepris une étude sur l'utilisation et la rentabilité des équipements téléphoniques dans les bureaux régionaux. À la suite de cette étude, il a été décidé de remplacer les systèmes non rentables par des systèmes qui s'avéreront, à long terme, beaucoup plus économiques.

Au chapitre de la gestion interne, le Service a créé une nouvelle section dont le rôle est de superviser la politique d'achats de l'OCQ. La mise sur pied de la Section achats favorisera un contrôle plus efficace des achats et assurera un meilleur service aux unités administratives de l'OCQ.

Dans le cadre du programme d'économie d'énergie, cette année encore, l'OCQ a fait des efforts soutenus pour diminuer davantage sa consommation d'énergie. Au siège social, par exemple, les niveaux d'éclairage ont été réduits substantiellement.

En ce qui concerne la gestion des immeubles, tous les bureaux régionaux ont fait l'objet soit d'un renouvellement de bail, soit d'un réaménagement des locaux.

Dans le but d'améliorer la qualité des imprimés produits par la Section imprimerie et courrier, le Service a remplacé une bonne partie de l'équipement en place qui était devenu désuet. En plus d'améliorer la qualité, ce nouvel équipement permettra d'accélérer sensiblement le rythme de production.

Le Service du contentieux

En 1984, le Service du contentieux a investi beaucoup d'efforts dans l'implantation de son système informatisé de gestion des dossiers.

Au cours de l'année, le Contentieux a traité un nombre accru de dossiers. Sur le plan civil, il a intenté des poursuites en recouvrement au nom de salariés de la construction et des poursuites relativement au fonds d'indemnisation. Pour la seule région de Montréal, le Service a perçu pour des salariés 1 520 267 $ dans 161 dossiers de réclamation contre des employeurs et 47 845 $ dans 14 dossiers de réclamation contre des entrepreneurs généraux. Les réclamations pour chèques sans provision ont donné lieu à un recouvrement de 11 989$, tandis que les poursuites en subrogation contre des administrateurs ont permis de récupérer la somme de 87 824 $.

Le Contentieux a également représenté l'Office dans des recours en dommages et intérêts d'une valeur de 289 552 $ où ses interventions ont amené un règlement. Il a occupé dans 81 requêtes pour ordonnance de séquestre et agi pour le compte de l'Office dans six recours extraordinaires dont deux mandamus et quatre injonctions.

Par ailleurs, il a occupé dans 27 pourvois devant la Cour d'appel du Québec et terminé un mémoire à l'intention de la Cour suprême du Canada dans le pourvoi logé par l'Office à l'encontre du jugement rendu en faveur de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Sur le plan pénal, le Contentieux a exercé un droit de regard sur 6153 avis d'infraction émis en regard de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, soit une hausse de 46,32% par rapport à 1983 et de 90,25% par rapport à 1982.

De plus, il a occupé dans 6514 poursuites pénales pour infractions à la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et au règlement 1551-76 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, soit une hausse de 123,61% par rapport à 1983 et de 53,84% par rapport à 1982.

Enfin, il demeure impliqué dans 63 pourvois en appel dont celui qui concerne le Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction, actuellement devant la Cour suprême du Canada.

Outre son intervention dans plus de 562 saisies-arrêts impliquant 2 775 271 $, le Contentieux a prêté son concours à nombre de comités et émis plus de 39 avis juridiques écrits. Il a également occupé dans 21 dossiers d'arbitrage de griefs nés de la convention collective entre l'OCQ et ses employés. Enfin, il a assuré le traitement de plusieurs dossiers devant des tribunaux à caractère administratif.

Le Service de l'informatique

Pour le Service de l'informatique, l'année 1984 a été une période de réorientation afin de s'adapter aux progrès technologiques qui sont nombreux et rapides dans ce domaine. En effet, 1984 a été un point tournant pour le Service qui, grâce au remplacement de l'unité centrale de traitement et de l'équipement périphérique, a amélioré son efficacité en termes de frais d'exploitation et de services rendus. À titre d'exemple, les dépenses réelles du Service ont diminué de 6% par rapport à 1983, tout en augmentant les effectifs de la Section développement d'application. Le Service s'est ainsi doté d'une infrastructure qui permettra de supporter des systèmes d'information à venir.

Dans le même ordre d'idées, une nouvelle section a été mise sur pied pour répondre aux besoins d'information de gestion du personnel et pour rapprocher les usagers des outils informatiques. Le Centre d'informatique de gestion a pour but d'augmenter la productivité globale de l'organisme et par conséquent, d'améliorer le service offert à notre clientèle.

Le Service s'est aussi doté de nouveaux outils de gestion des ressources « d'information » grâce à l'acquisition d'un logiciel de gestion de base de données. L'implantation de ce logiciel permettra de faciliter l'accès aux données et d'en réduire la redondance. De plus, il accroîtra de façon significative la productivité du développement des systèmes.

La disponibilité du réseau de télécommunications qui relie les onze régions du Québec est passée de 94,1% en 1983 à 94,5% en 1984. Le temps de reprise des traitements informatiques a été amélioré de 50%. En effet, seulement 85 heures pour toute l'année ont été consacrées à la reprise de travaux.

En somme, l'année 1984 se résume par une augmentation sensible de la productivité du Service, c'est-à-dire plus de services à un meilleur coût. Plus de sept millions de transactions ont été traitées sur le réseau, soit 40% de plus qu'en 1980, à un coût « annualisé » de 26% inférieur à celui de 1979.

TABLEAU 2

Les coûts informatiques en fonction du nombre de transactions

- Coûts annualisés
- Nombre de transactions

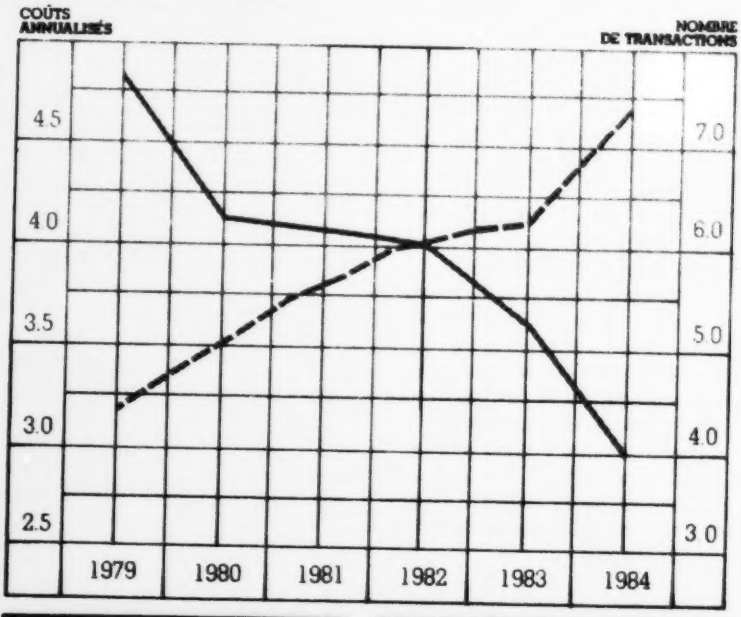

Le Service recherche et organisation

Cette année, le conseil d'administration de l'OCQ a approuvé la création du Service recherche et organisation, issu de la fusion des services Recherche et développement et Organisation et méthodes. C'est dans une optique de consolidation administrative que les activités conseils en recherche appliquée, en analyse organisationnelle et en gestion documentaire ont été regroupées dans une même unité administrative.

Dans le cadre de ses activités de recherche, le Service a rédigé **l'Analyse de l'industrie de la construction au Québec**, une publication annuelle qui dresse un bilan statistique des partenaires, salariés et employeurs, œuvrant sur les chantiers de construction. En outre, il a publié trimestriellement la **Revue de l'activité dans l'industrie de la construction**, un bulletin qui analyse la conjoncture dans chacun des secteurs de l'industrie et dresse la liste des chantiers les plus importants.

À la demande du Ministère de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, la Section recherche a également établi des prévisions quant aux déséquilibres de main-d'œuvre qui pourraient survenir dans les métiers de la construction au cours des prochaines années. Au niveau interne, elle a travaillé à la simplification des normes d'admissibilité aux régimes d'assurances des salariés de la construction.

Sur le plan de l'analyse administrative, le Service recherche et organisation s'est attaché à réviser l'ensemble des politiques et directives en vigueur à l'OCQ. Cet effort de rationalisation au niveau de la régie interne s'est traduit par la conception d'un nouvel encadrement administratif.

La Section organisation et méthodes a également produit une évaluation des procédés administratifs et des contrôles en vigueur à la Division opérations. Elle a en outre réalisé, pour le compte du Comité de retraite du régime supplémentaire de rente de retraite des employés de l'OCQ, une analyse détaillée des activités du régime et rédigé diverses méthodes de travail pour le Comité. Enfin, la Section organisation et méthodes a collaboré avec le Service de l'informatique pour mettre en application une nouvelle méthodologie de développement de systèmes.

En 1984, le Centre de documentation et la Bibliothèque légale ont acquis plus de 1000 nouveaux titres. La collection de l'OCQ compte maintenant plus de 8000 livres ou tirés-à-part et près de 400 abonnements à des revues ou des journaux reliés à l'industrie de la construction. Cette collection permet de bien répondre aux besoins de l'administration de l'OCQ en matière de documentation.

Enfin, soulignons que la Section information et ressources documentaires a élaboré un système de gestion des documents administratifs conforme aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignemen personnels et de la Loi sur les archives.

Le Service des ressources humaines

Au Service des ressources humaines, 1984 a été une année de réorganisation interne avec l'arrivée de nouveaux visages aux postes de directeur, de responsable des relations du travail, de responsable des avantages sociaux et de responsable de la rémunération.

En dépit de tous ces changements, de nombreux projets ont été menés à terme grâce à la collaboration de tout le service et tout particulièrement du personnel de soutien.

La Section des avantages sociaux a mis à jour la documentation sur les avantages sociaux de manière à mieux informer le personnel. Le changement intervenu au niveau de la firme d'actuaires responsable de l'évaluation actuarielle du régime de retraite a permis de mettre en branle le processus d'informatisation du régime.

L'audition d'un nombre record d'arbitrages a compté pour une grande part dans les activités de la Section des relations du travail. Les efforts de cette section ont porté également sur l'amélioration du climat de travail, attitude qui s'est concrétisée par la signature de plusieurs ententes avec la partie syndicale.

À la section recrutement, le personnel a eu fort à faire dans le cadre du programme d'encouragement à la préretraite dont se sont prévalus 33 employés de l'OCQ à la fin de 1983. En effet, quelques-uns de ces postes ont dû être comblés. Soulignons également que pour la première fois depuis plusieurs années, l'OCQ a augmenté ses effectifs par l'embauche de nouveaux inspecteurs.

Les réalisations des Ressources humaines en 1984 incluent également la révision du décret régissant les conditions de travail du personnel hors convention et plus particulièrement l'établissement d'un programme d'évaluation du rendement et du potentiel des employés hors convention qui a été mis en œuvre vers la fin de l'année.

TABLEAU 3
Le personnel de l'OCQ

AU 1er JANVIER 1984		
— personnel syndiqué	528	
— personnel hors convention	106	
		634
AU 31 DÉCEMBRE 1984		
— personnel syndiqué	526	
— personnel hors convention	110	
		636

Division finances

Le Service des avantages sociaux

En 1984, le Service des avantages sociaux a poursuivi, en collaboration avec le Service de l'informatique, la mise en œuvre de son important projet de réorganisation des systèmes informatiques qui sont utilisés dans la gestion du régime de retraite des salariés de la construction. Ce projet vise essentiellement à améliorer le service à la clientèle.

La campagne des «AS» a donné des résultats inespérés cette année. En effet, grâce à la présence des «AS» sur les chantiers de construction, le taux d'utilisation des régimes s'est accru de façon marquée. Il semble donc que les travailleurs connaissent mieux les régimes offerts et s'en prévalent comme jamais dans le passé.

L'OCQ et les représentants des associations siégeant au Comité mixte sont très heureux de ce résultat qui ramène le taux d'utilisation à un niveau plus normal.

En 1984, il faut noter un événement important en ce qui concerne le régime d'assurances des salariés de la construction. L'expérience du régime s'est soldée à la fin de l'année par un déficit actuariel d'environ 7 millions $.

Ce problème technique devrait être résolu au début de 1985. Le Comité mixte de la construction étudiera les solutions que lui proposera l'OCQ avant d'arrêter son choix.

Au cours de l'année, de nouvelles ententes de réciprocité ont été conclues avec les gestionnaires de divers régimes d'avantages sociaux au Canada et aux États-Unis. Ces ententes ont permis au Service de récupérer 527 915 $ au profit des salariés québécois ayant travaillé à l'extérieur de la province. Il s'agit là d'une augmentation de 13,47 % par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 4

Prestations d'avantages sociaux versées

Régime de retraite	**Nombre**	**Montant**
Prestations mensuelles de rente	21 708	53 770 755,36 $
Montant forfaitaire	14 685	13 963 684,16 $

Régime d'assurance	**Montant des prestations**
Assurance-vie	3 391 288 $
Assurance-maladie	9 870 938 $
Assurance-salaire	
— indemnité hebdomadaire	6 172 511 $
— indemnité mensuelle	2 339 667 $

Nombre moyen d'assurés : 55 132

Le Service comptabilité et contrôle

Au Service comptabilité et contrôle, l'année a été jalonnée de changements importants en raison de modifications apportées à la structure de la Division finances. Dans un premier temps, le service anciennement appelé Trésorerie est devenu le Service comptabilité et contrôle. Cette nouvelle désignation correspond davantage au rôle et aux fonctions de ce service.

On y retrouve désormais trois sections: Comptabilité générale, Comptabilité fiduciaire ainsi que Planification et contrôle budgétaire. Il faut noter également qu'un nouveau directeur est entré en fonction cette année.

Dans ce contexte de réorganisation administrative, plusieurs changements sont intervenus au niveau de la gestion interne. En collaboration avec le Service des ressources humaines, le Service a procédé à une analyse en profondeur des descriptions de tâches et des classifications de chacun des postes. Quelques réaffectations ont été effectuées.

Le Service s'est également penché sur la mise en place d'un mode de gestion par objectif axé sur la formation et la motivation du personnel. Il a de plus travaillé à la préparation d'objectifs et plans de travail ambitieux pour l'année à venir.

1984 aura donc été, pour le Service comptabilité et contrôle, une année de consolidation administrative. Malgré cette période d'ajustement, plusieurs projets importants ont été menés à bien.

La santé financière de l'OCQ étant encore cette année assez précaire, le Service a négocié avec la banque une marge de crédit qui a permis à l'organisme de régulariser la situation déficitaire du fonds général d'administration.

Le Service a en outre élaboré et mis en œuvre un processus de planification de l'encaisse. Il a implanté un logiciel de traitement informatique des comptes fournisseurs et finalement, il a établi un système de paie confidentiel pour les employés hors convention.

La revue de l'année 1984, pour le Service comptabilité et contrôle, ne saurait être complète sans mentionner l'apport apporté à plusieurs dossiers importants telles la division de la caisse de retraite des salariés de la construction, la préparation du budget 1985 et l'implantation de la nouvelle fiche d'évaluation de rendement du personnel hors convention.

Le Service de la trésorerie

À la suite des modifications apportées à la structure de la Division finances, le Service de la gestion des fonds est devenu le Service de la trésorerie. Il ne s'agit pas uniquement d'un changement de désignation puisque de nouvelles responsabilités lui ont été confiées.

Ce sont les fonctions identification des transactions, placée auparavant sous la responsabilité du Service des avantages sociaux et rapport mensuel qui jusque-là relevait du Service comptabilité et contrôle.

La nouvelle Section rapport mensuel et identification s'est vu confier cette année comme mandat premier, la révision du système de comptabilité de l'industrie de la construction, c'est-à-dire le système COMIC. Les modifications apportées à ce système ont permis de réduire les délais de traitement et d'améliorer la fiabilité des données. Ainsi, les employeurs bénéficient d'un service amélioré.

En 1984, la Section a traité quelque 183 000 rapports mensuels soit une diminution de 7% par rapport à l'an dernier. Il est intéressant de noter que le nombre de rapports mensuels «sans objet» a diminué de façon impressionnante, passant de 25 700 à moins de 500 cette année.

Au cours de l'année, la fonction identification des transactions a fait l'objet d'un suivi rigoureux de sorte que le taux de transactions identifiées est de 99,6%. D'autre part, le travail d'identification de transactions antérieures a donné des résultats très encourageants. Ainsi, pour la période 1978-1983, le nombre de détails non identifiés a diminué de 63%.

Ce résultat a été possible grâce à la collaboration d'organismes du gouvernement telle la Régie de l'assurance automobile qui nous ont permis de retracer des salariés inscrits de façon erronée dans nos fichiers ou dont le dossier présentait des anomalies. Près de 4000 chèques pour une valeur de 300 000$ ont ainsi été dégagés.

La Section placement des fonds a démontré, pour sa part, beaucoup de dynamisme dans ses activités. Mentionnons tout d'abord le projet de création d'un compte spécifique pour la gestion des fonds des retraités de l'industrie de la construction. Ce projet d'envergure a nécessité plusieurs mois de travail en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au niveau de l'OCQ, il a fallu procéder à la répartition de la caisse des avantages sociaux en trois différentes caisses: la caisse de prévoyance collective pour les assurances et, pour le fonds de retraite, la caisse générale-participants actifs et la caisse des retraités.

De plus, la Section a transféré les deux portefeuilles à gestion distincte (obligations et hypothèques) aux fonds particuliers du régime de retraite des salariés de l'industrie.

Par ailleurs, quatre nouvelles caisses et sous-caisses de placement ont été créées pour faciliter l'identification des placements propres à chaque fonds. Cette initiative permettra d'assurer une gestion plus saine et plus équitable des fonds.

Soulignons également le travail de la Section au niveau de la révision de la politique de placement des fonds de l'OCQ.

Au 31 décembre, l'OCQ gérait 10 caisses et sous-caisses distinctes dont l'actif consolidé se chiffrait à 154,9 millions $. La gestion de ces caisses a produit des revenus de l'ordre de 15,2 millions $.

Division operations

Les bureaux régionaux

En 1984, plusieurs réalisations d'importance ont eu cours dans les bureaux régionaux. Ces réalisations sont le fruit d'une prise de conscience de l'OCQ face à la qualité des services à rendre à la clientèle et du dynamisme du personnel.

Dans le but d'améliorer la gestion des dossiers de vérification de livres, les bureaux régionaux ont adopté une nouvelle méthode de vérification visant à favoriser le traitement de certains aspects de ces dossiers au bureau régional. Cette approche a permis de récupérer du temps/personne de vérification que fut alors réorienté vers l'inspection de chantier.

Le souci d'assurer un service de qualité aux employeurs et aux salariés a incité la Division opérations à effectuer une enquête auprès des employés des bureaux régionaux afin de connaître les moyens qu'ils préconisent pour améliorer le service. Les résultats de cette enquête ont fait ressortir le sérieux et l'intérêt que les employés portent au service offert à la clientèle. La Division opérations entend donner suite aux recommandations recueillies au cours de 1985.

Enfin, les directeurs régionaux ont consacré beaucoup d'efforts au programme Rencontres/Conférences. Ils ont tenu pas moins de 40 rencontres d'information auxquelles ont participé plus de 500 personnes. Ces rencontres sont l'occasion de mieux faire connaître notre organisme et les services que l'on offre.

Le Service inspection et service à la clientèle

Le Service inspection et service à la clientèle a été créé en mars 1984 afin d'améliorer le support fourni au personnel des bureaux régionaux en matière d'inspection et de service à la clientèle. La création de ce nouveau service témoigne de l'importance qu'accorde l'OCQ aux relations avec sa clientèle.

Au cours de cette première année de fonctionnement, le Service s'est efforcé d'établir une structure qui réponde véritablement aux besoins des bureaux régionaux. Tout d'abord, le Service a fait l'inventaire des principaux problèmes rencontrés par les inspecteurs et des solutions possibles.

Le Service a identifié des moyens de renforcer l'effet des actions posées par les inspecteurs lors des visites de chantier. En plus, il a entrepris une révision des procédés administratifs en matière d'inspection et de service à la clientèle.

Cette année, les inspecteurs ont été plus présents sur les chantiers de construction en périodes de pointe et en dehors des heures habituelles d'inspection. Notons également qu'ils ont continué de procéder à la vérification des licences délivrées par la Régie des entreprises de construction du Québec.

TABLEAU 5
L'inspection de chantiers

	1984	1983
Visites effectuées	41 758	36 032
Infractions constatées	33 862	24 065
Plaintes relatives au décret	1 282	1 449
Plaintes relatives à la classification	4 232	5 458
Plaintes relatives à la qualification	3 978	4 068

TABLEAU 6
Les constats d'infraction

	1984	1983
Décret	9 792	9 069
Certificat de qualification	8 129	5 046
Certificat enregistrement-classification	10 393	6 295
Licence de la Régie des entreprises en construction	5 548	3 655
Total	**33 862**	**24 065**

TABLEAU 7
Les demandes d'information et de services

	1984	1983
Générales	33 962	46 694
Décret	101 398	93 109
Avantages sociaux	257 149	305 610
Main-d'œuvre	580 865	452 448
Total	**973 374**	**897 861**

TABLEAU 8
La vérification de livres

	1984		1983	
Enquêtes effectuées	19 412		19 967	
Réclamations rédigées	2 833	(12 283 125 $)	1 084	(6 411 640 $)
Plaintes relatives aux salaires	2 687		2 035	
Infractions constatées	1 373		1 249	

Le Service main-d'œuvre et décret

Au début de 1984, le Service du décret a été intégré à la Division opérations, puis, un peu plus tard, fusionné au Service main-d'œuvre pour former le Service main-d'œuvre et décret.

La Section main-d'œuvre a procédé cette année au renouvellement des certificats de classification venant à échéance le 1er mars 1984. En raison du ralentissement de l'activité observé dans l'industrie, les certificats ont été renouvelés automatiquement sans tenir compte des critères prévus au Règlement.

À la suite du jugement confirmant l'assujettissement des travaux de pose de revêtement préfabriqué, la Section a élaboré une série de mécanismes pour intégrer à l'industrie de la construction, les employeurs et les salariés effectuant ce genre de travaux.

Le vote d'adhésion syndicale qui détermine la représentativité des associations s'est tenu en novembre 1983. Toutefois, les résultats de ce vote ont pris effet le 1er mars 1984. La Section a donc mis en place cette année les contrôles nécessaires pour que l'allégeance syndicale de chaque salarié apparaisse correctement sur son certificat de classification.

La Section décret a préparé, en 1984, de nouveaux critères d'autorisation de travail à taux réduit pour les salariés souffrant d'incapacité physique ou mentale. Ces critères ont été adoptés par le Conseil d'administration à la fin de l'année. En 1985, la Section verra à préparer une directive d'application à l'intention des bureaux régionaux.

De plus, la Section décret a entrepris une consultation auprès des associations pour déterminer les modifications à apporter au rapport mensuel de l'employeur. Dès 1985, plusieurs de ces modifications apparaîtront au rapport mensuel.

Enfin, la Section a poursuivi tout au long de l'année son travail de suivi administratif des dossiers concernant la vérification des licences d'entrepreneurs pour le compte de la RECQ et le programme Corvée-Habitation.

En conclusion, mentionnons que cette année, le Service main-d'œuvre et décret a commencé la révision de l'ensemble des méthodes d'application et de contrôle du Règlement sur le placement et du Décret relatif à l'industrie de la construction.

TABLEAU 9

Nombre de certificats de classification au 31 décembre 1984

	1984	1983
Classification « A »	85 074	84 122
Classification « Apprenti »	9 825	9 112
Classification « Spéciale »	1 536	1 536
Total	**96 435**	**94 770**

TABLEAU 10

Nombre de salariés admis en 1984

	«A»	«Apprenti»	«Spéciale»	Total
Métiers	269	2 222	1 363	3 854
Occupations	221	S.O.	316	537
Total/classification	490	2 222	1 679*	4 391

*incluant: 1 439 «Spéciale — fils d'employeur»

TABLEAU 11

Nombre d'agences et succursales de placement au 31 décembre 1984

	1984	1983	1982	1981
Agences	65	65	66	69
Succursales	93	98	95	91

Le Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction est appelé à donner son avis sur tout litige découlant de l'interprétation de la convention collective ou décret. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient l'Office. Les projets de règlement de l'Office lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par l'Office.

Ce comité formé par le ministre du Travail compte douze membres, soit six représentants patronaux et six représentants syndicaux. La représentation patronale est composée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), tandis que la représentation syndicale comprend deux représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (INTERNATIONAL), deux représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-CONSTRUCTION), un représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et un représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Au cours de 1984, le Comité mixte de la construction a tenu neuf séances, adoptant 45 résolutions.

Les membres du comité mixte de la construction

REPRÉSENTANTS PATRONAUX

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION DU QUÉBEC (AECQ)

Michel Beaulieu
Michel Dion
Luc Letellier
René Malo
Hervé Nadeau
Denis Gauthier

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION (INTERNATIONAL)

Maurice Pouliot
Raymond Boucher

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (CSD)

Renald Carey

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)

Ted McLaren

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ CONSTRUCTION)

Jean Lavallée
Jean-Paul Rivard

États financiers

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1984

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration et les bilans des fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION
Revenus et dépenses et solde du fonds

FONDS EN FIDÉICOMMIS
Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»
Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
Évolution de l'avoir net des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1984 ainsi que les résultats des opérations du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Rhéal Chatelain, F.C.A.
Québec, le 30 avril 1985

Opinion actuarielle

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 30 avril 1985. Le régime a été évalué au 1er janvier 1984 sur la base de données que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

1. À notre avis, le régime était entièrement provisionné au 1er janvier 1984 selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément fixés par la Résolution 0-842931 de l'Office, datée du 20 juin 1984, et

a) le compte général présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime s'élevant à 126 676 000 $;

b) le compte des retraités présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime, s'élevant à 40 549 000 $.

2. Compte tenu de la Résolution précitée

a) le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1983 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités a été établi à 104 585 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1984;

b) le montant à transférer du compte général au compte des retraités en acompte sur le montant transférable a été projeté à 66 874 700 $ pour l'année 1984, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1985 estimés à 4 292 700 $.

3. Sur la base des taux de rentes fixés par cette même Résolution, nous sommes d'opinion

a) que la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement est suffisante pour provisionner les engagements du régime au cours de l'année 1984;

b) que l'actif du compte général à sa valeur ajustée, après déduction des montants à transférer au compte des retraités, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1984;

c) que l'actif du compte des retraités, à sa valeur ajustée, augmenté des montants à transférer du compte général, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1984.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT
À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.
Montréal, le 30 avril 1985

Opinion actuarielle

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 2 avril 1985.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1984 sur la base des données qui nous ont été fournies par l'Office et en supposant l'actif net égal à 28 202 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1984, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1984 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 7 122 000 $ à l'actif net des régimes;

b) ce déficit sera liquidé et la solvabilité des régimes rétablie au cours des trois prochaines années sous réserve de la ratification par publication dans la Gazette Officielle de l'augmentation de la contribution à 0,33 $/heure à compter du 1er juillet 1985, telle qu'adoptée par l'Office le 26 mars 1985.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT
À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.
Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.
Montréal, le 30 avril 1985

Vocation des fonds

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION
Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires
Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales
Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales
Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»
Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme «Corvée-Habitation» conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds spécial d'indemnisation
Ce fonds est constitué des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX.
Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime de retraite et des régimes d'assurance.

Régime de retraite
Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime de retraite.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des cotisants sont ventilés selon deux comptes distincts: le compte général et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens et des peintres et des contributions de leurs employeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime de retraite à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

Fonds général d'administration
Revenus et dépenses et solde du fonds
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1984

(en milliers de dollars)

	1984	1983
REVENUS	**21 104**	**19 731**
Prélèvements	13 517	12 175
Amendes et pénalités	1 293	991
Subvention du gouvernement du Québec (note 7)	5 520	6 216
Revenus de placements	417	128
Autres revenus	357	221
DÉPENSES	**28 222**	**29 508**
Rémunération et administration du personnel	20 026	20 570
Dépenses administratives	6 329	6 974
Développement professionnel	98	75
Relations publiques et publicité	63	114
Occupation des locaux	1 415	1 220
Amortissement des immobilisations	299	330
Réclamations irrécouvrables	(8)	225
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	**7 118**	**9 777**
Dépenses imputées aux régimes complémentaires d'avantages sociaux	5 084	5 020
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 424	2 190
Virements d'indemnités et de réclamations perçues à payer non identifiées, antérieures à trois ans (notes 8 et 9)	139	177
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**529**	**(2 390)**
Solde du fonds au début	3 111	5 501
SOLDE DU FONDS À LA FIN	**3 640**	**3 111**

Fonds général d'administration
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1984

(en milliers de dollars)

	1984	1983
ACTIF	**16 407**	**10 545**
À COURT TERME	**12 283**	**6 483**
Placements et intérêts courus (note 3)	8 522	1 908
Subvention à recevoir	1 519	2 216
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 167	1 016
Débiteurs (note 4)	873	1 155
Frais payés d'avance	202	188
IMMOBILISATIONS (note 5)	**4 124**	**4 062**
Coût	7 355	7 123
Amortissement accumulé	3 231	3 061

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (L.R.Q., chapitre R-20)

	1984	1983
PASSIF ET SOLDE DU FONDS	**16 407**	**10 545**
À COURT TERME	**12 767**	**7 434**
Chèques en circulation moins encaisse	141	—
Emprunt bancaire (note 6)	4 909	—
Dû aux fonds en fidéicommis	6 116	5 429
Créditeurs et frais courus	1 322	1 716
Revenus de placements non répartis	11	215
Dépôts et montants perçus en trop	268	74
SOLDE DU FONDS	**3 640**	**3 111**

Fonds en fidéicommis
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1984

(en milliers de dollars)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
ACTIF	**92 080**
Placements et intérêts courus (note 3)	92 284
Dû par le (au) fonds général d'administration	(237)
Débiteurs	33
PASSIF ET AVOIR NET	**92 080**
Chèques en circulation moins encaisse	722
Créditeurs	185
Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés (note 9)	
Réclamations à payer aux salariés	
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 8)	
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	333
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	90 840
Cotisations non identifiées à remettre	
Contributions au programme «Corvée-Habitation» à remettre	
Cotisations à remettre	
Avoir net	

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Réclamations de salaires	Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1984	1983
271	**906**	**704**	**3 926**	**1 103**	**98 990**	**87 563**
					92 284	81 369
271	906	704	3 926	1 103	6 673	6 171
					33	23
271	**906**	**704**	**3 926**	**1 103**	**98 990**	**87 563**
					722	68
		5			190	211
69					69	38
202					202	177
					333	331
					90 840	80 658
				116	116	65
					—	113
			3 926		3 926	3 560
	906	699			1 605	1 392
				987	987	950

Fonds en fidéicommis
Évolution de l'actif ou de l'avoir net
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1984

(en milliers de dollars)

	Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
PROVENANCE DES FONDS	**134 365**
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés perçues	124 045
Réclamations perçues	
Cotisations perçues	
Contributions des employeurs perçues	
Contributions des salariés perçues	
Recouvrements d'indemnités	
Revenus de placements	9 692
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	628
UTILISATION DES FONDS	**123 553**
Versements aux salariés	
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	115 115
Intérêts sur indemnités	5 882
Indemnités aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	
Indemnités aux salariés ayant agi comme juré	
Réclamations	
Remises de cotisations et contributions	
Virements au fonds général d'administration	
Intérêts	2 424
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 8)	132
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 9)	
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	
AUGMENTATION (DIMINUTION)	**10 812**
Actif du fonds au début	81 268
Avoir net du fonds au début	
ACTIF DU FONDS À LA FIN	**92 080**
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Réclamations de salaires	Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1984	Total de ces fonds 1983
2 031	**5 193**	**16 250**	**18 369**	**1 980**	**178 188**	**155 246**
					124 045	110 287
2 031					2 031	1 334
	5 193	16 245		1 477	22 915	20 148
			9 314		9 314	6 750
			9 055		9 055	8 158
				503	503	417
					9 692	8 759
		5			633	(607)
1 975	**5 271**	**16 067**	**18 003**	**1 943**	**166 812**	**152 089**
					115 115	106 561
					5 882	6 806
				1 914	1 914	2 271
				29	29	15
1 968					1 968	1 390
	5 271	16 065	18 003		39 339	32 658
					2 424	2 190
					132	220
7					7	(43)
		2			2	21
56	**(78)**	**183**	**366**	**37**	**11 376**	**3 157**
215	984	521	3 560		86 548	82 867
				950	950	1 474
271	**906**	**704**	**3 926**		**97 887**	**86 548**
				987	**987**	**950**

Fonds en fidéicommis
Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1984

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGE SOCIAUX
(en milliers de dollars)

	RÉGIME DE RETRAITE		
	Compte général	Compte des retraités	Compte complémentaire
ACTIF	**1 005 784**	**407 530**	**37 236**
Encaisse	4		
Dû par le compte général		15 421	
Placements et intérêts courus (note 3)	18 756	2 730	2 821
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	987 024	389 379	34 415
PASSIF ET AVOIR NET	**1 005 784**	**407 530**	**37 236**
Dû au compte des retraités	15 421		
Dû au fonds général d'administration	557		
Chèques en circulation moins encaisse			
Créditeurs	217		
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées			
Réserves actuarielles (note 11)			
Avoir net	989 589	407 530	37 236

POUR L'OFFICE
Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE		Total de ces fonds	
Régime de base	Régime supplémentaire	1984	1983
28 706	**1 186**	**1 480 442**	**1 352 726**
		4	—
		15 421	—
28 706	1 186	54 199	50 476
		1 410 818	1 302 250
28 706	**1 186**	**1 480 442**	**1 352 726**
		15 421	—
		557	742
		—	25
254		471	807
250		250	212
35 324	6	35 330	33 820
(7 122)	1 180	1 428 413	1 317 120

Fonds en fidéicommis
Evolution de l'avoir net
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1984

FONDS DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'AVANTAGES SOCIAUX
(en milliers de dollars)

PROVENANCE DES FONDS

Cotisations des salariés et contributions des employeurs
Diminution des cotisations volontaires non utilisées
Revenus de placements
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
Remboursement de la réserve de la compagnie d'assurance et intérêts
Transfert initial du compte général (note 12)
Transferts du compte général
Intérêts sur montant dû par le compte général

UTILISATION DES FONDS

Prestations de rentes de retraite
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations
Intérêts sur remboursements de cotisations
Réclamations
Frais de gestion de réclamations et primes
Coût encouru sur transfert de réserve de compagnie d'assurance
Augmentation des réserves actuarielles
Dépenses imputées par le fonds général d'administration
Frais directs
Contributions des salariés au programme «Corvée-Habitation»
Transfert initial au compte des retraités (note 12)
Transfert au compte des retraités
Intérêts sur montant dû au compte des retraités

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET

Avoir net au début
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec — quote-part des gains et pertes lors de la réalisation de valeurs

AVOIR NET À LA FIN

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME DE RETRAITE			RÉGIMES D'ASSURANCE			
Compte général	Compte des retraités	Compte complémentaire	Régime de base	Régime supplémentaire	Total de ces fonds 1984	Total de ces fonds 1983
142 789	**461 331**	**11 354**	**22 961**	**286**	**638 721**	**205 310**
47 959		7 966	20 138	155	76 218	68 714
1 322	422	365	2 679	131	—	18
93 508	36 717	3 023			4 919	4 627
					133 248	128 101
	360 216		144		144	3 850
	62 582				360 216	—
	1 394				62 582	—
					1 394	—
448 98[illegible]	**53 801**	**360**	**24 273**	**7**	**527 428**	**116 283**
	53 630				53 630	54 559
9 971	171	195			10 337	14 539
850					850	1 324
			21 779	7	21 786	20 513
			984		984	1 511
					—	152
			1 510		1 510	10 505
4 919		165			5 084	5 020
					—	2
9 055					9 055	8 158
360 216					360 216	—
62 582					62 582	—
1 394					1 394	—
(306 198)	**407 530**	**10 994**	**(1 312)**	**279**	**111 293**	**89 027**
1 295 787	—	26 242	(5 810)	901	1 317 120	1 208 348
					—	19 745
989 589	**407 530**	**37 236**	**(7 122)**	**1 180**	**1 428 413**	**1 317 120**

Notes complémentaires

31 DÉCEMBRE 1984

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a. Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

b. Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

c. Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	33 1/3% ou selon la durée du contrat de financement
Logiciel informatique	33 1/3%

d. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition. Le revenu net des fonds est versé trimestriellement par la Caisse par l'émission d'unités de participation. Le revenu net inclut les gains et pertes sur la réalisation de valeurs.

e. Indemnités aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f. Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g. Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements des employeurs par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

h. Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

i. Virements et imputation interfonds

Les dépenses d'administration des fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues. Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

Les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux sont assumés par la caisse de retraite et le régime d'assurance supplémentaire, l'imputation étant faite par secteurs d'activités de l'Office.

3. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants:

	1984	1983
	(000 $)	(000 $)
Encaisse	4 257	5 282
Dépôts à terme	56 384	57 051
Obligations	91 427	68 722
Créances hypothécaires	—	4
Intérêts courus	2 937	2 694
	155 005	133 753

La valeur de réalisation des obligations au 31 décembre 1984 est de 86 214 504 $ (61 359 408 $ en 1983).

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1984	1983
	(000 $)	(000 $)
Fonds général d'administration	8 522	1 908
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	92 284	81 369
Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux	54 199	50 476
	155 005	133 753

4. DÉBITEURS

	1984	1983
	(000 $)	(000 $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	547	562
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	168	197
	715	759
Provisions pour mauvaises créances	669	700
	46	59
Salariés — soldes débiteurs	457	467
Provision pour mauvaises créances	318	307
	139	160
Autres débiteurs	688	936
	873	1 155

5. IMMOBILISATIONS

	1984			1983
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Terrains	238	—	238	238
Bâtiments	5 166	2 004	3 162	3 291
Mobilier et équipement	1 499	1 124	375	392
Équipement informatique	180	76	104	141
Logiciel informatique	272	27	245	—
	7 355	3 231	4 124	4 062

	1984	1983
	(000 $)	(000 $)
Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice:		
Mobilier et équipement	106	39
Équipement informatique	12	212
Logiciel informatique	272	—
	390	251
Produit des dispositions au cours de l'exercice:		
Mobilier et équipement	23	—
Équipement informatique	6	—
	29	—

6. EMPRUNT BANCAIRE

	1984 (000 $)
Crédit spécial rotatif de 8 000 000 $, payable à demande au taux d'intérêt préférentiel garanti jusqu'au 30 juin 1986 par le gouvernement du Québec	4 900
Intérêts courus	9
	4 909

7. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon le livre du budget des dépenses de l'année financière de 1985-1986 du gouvernement du Québec, l'aide qu'il accorde à l'Office de la construction du Québec relative à ses activités de placement cessera à compter du 1er janvier 1986.

8. INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1984 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 333 515 $ comprend pour les années 1981, 1982, 1983, 1984, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1984 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés au cours de l'année 1981 et perçues au 31 décembre 1984 mais dont le bénéficiaire n'a pu, au 1er janvier 1985, être identifié depuis trois ans, au montant de 63 250 $, ont été virées en janvier 1985 (132 480 $ en 1984) du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au fonds général d'administration.

9. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1981 mais non identifiées au 31 décembre 1984, ont été virées au cours de l'exercice 1984 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime de retraite confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1984		1983	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Compte général				
Dépôts à vue*	2 522	2 522	5 177	5 177
Dépôts à participation**	984 502	1 004 584	1 264 355	1 347 990
Portefeuille à gestion distincte			9 810	8 621
	987 024	1 007 106	1 279 342	1 361 788
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	995	995		
Dépôts à participation**	388 384	396 418		
	389 379	397 413		
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	1	1		
Dépôts à participation**	34 414	34 395	22 908	22 918
	34 415	34 396	22 908	22 918
Total	1 410 818	1 438 915	1 302 250	1 384 706

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse.

Jusqu'au 30 novembre 1984, l'avoir du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction confié à la Caisse de dépôt était détenu dans deux fonds particuliers, soit un fonds particulier pour le compte général en faveur des cotisants et des retraités et un fonds particulier pour le compte complémentaire en faveur des électriciens et des peintres. De plus, le compte général et le compte complémentaire détenaient des dépôts à vue au fonds général de la Caisse. Le 1er décembre 1984, à la suite d'une demande de l'Office, la Caisse de dépôt a transféré la part des dépôts à participation des retraités dans un nouveau fonds particulier créé à cette fin. En plus, la part des retraités dans les dépôts à vue détenus par le compte général au 30 novembre 1984 a été attribuée au compte des retraités au 1er décembre 1984.

11. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1984, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1984		1983	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Réserves(1)	24 064	—	23 299	—
Passif de crédits d'assurance(2)	11 260	6	10 515	6
Réserves actuarielles	35 324	6	33 814	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité, exonérations de primes.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1984.

Les réserves maximales s'élèvent à 44 723 000 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

12. TRANSFERT INITIAL DU COMPTE GÉNÉRAL AU COMPTE DES RETRAITÉS

À compter du 1er janvier 1984, le compte des retraités du régime de retraite est présenté distinctement aux états financiers. Le transfert initial du compte général au compte des retraités représente la part des retraités dans l'avoir total du régime à cette date.

13. BAUX À LONG TERME

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 janvier 1990 pour les espaces à bureaux. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 377 277 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1985	402 189 $
1986	335 894 $
1987	261 885 $
1988	176 070 $
1989	129 385 $

14. CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA CONSTRUCTION

Dû à un ajustement rétroactif des taux de prestations de retraite pour 1984, l'Office devra débourser pour le compte de la caisse de retraite, au cours de l'année 1985, une somme d'environ 6,5 millions $.

Les bureaux régionaux

Cote Nord

(418) 962 9738

1 800 463 1701

(418) 589 3791

1 800 463 8510

Est du Quebec

(418) 724 4491

1 800 252 0851

Estrie

(819) 565 9191

1 800 567 6931

Mauricie centre du Quebec

819) 379 5410

Si votre indicatif régional est 819
1 800 567 7891
Si votre indicatif régional est 514
ou 418
1 800 567 8618

Montreal

(514) 376 9015
Zenith 40050 (Riquad)

(514) 376 2941

(514) 374 6750
Zenith 39350 (Riquad)

Nord-Ouest quebecois

(819) 825 4477

1 800 567 6467

Outaouais

(819) 771 6651

1 800 567 1246

Quebec

(418) 687 4330

1 800 463 4690

Rive-Nord metropolitaine

H7N 4A
(514) 668 7881

Si votre indicatif régional est 514
1 800 361 3903
Si votre indicatif régional est 819
1 800 361 1165

Rive-Sud metropolitaine

(514) 465 6490

Si votre indicatif régional est 514
1 800 361 7091
Si votre indicatif régional est 819
1 800 361 9127

Saguenay-Lac-Saint-Jean

(418) 549 0627

1 800 463 9111

Service des communications
de l'OCQ

Paul Bonneville et Associés